

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 253

17 avril 1998

SOMMAIRE

(L)'Aquila, S.à r.l., Capellen	page 12112	Maison Josy Juckem, S.à r.l., Strassen	12115
(Le) Bon Gitan, S.à r.l., Bettembourg	12114	Mathis Prost Grevenmacher S.A., Sandweiler 12131,	12132
Flaginvest S.A.H., Luxembourg	12098	Mayon, S.à r.l., Luxembourg	12114
Florian Investissements S.A., Luxembourg	12098	MBI Computer Lux, S.à r.l., Luxembourg	12117
Forinvest S.A., Luxembourg	12098	Melody Surfer, S.à r.l., Fentange	12117
Formes Contemporaines S.A., Bertrange	12098	Millebiert, S.à r.l., Luxembourg	12116
Futuradent, S.à r.l., Hamm	12098	MKS Luxembourg, GmbH, Crauthem	12117
Gat S.A., Luxembourg	12098	Moge Associates S.A., Luxembourg	12117
Gefco S.A., Fentange	12099	M.R.S. International S.A., Luxembourg	12115
Gennaio Investment S.A., Luxembourg	12099	Nappy Entreprises S.A.H., Fentange	12118
Gerimmob S.A., Luxembourg	12099	Nord Européenne d'Investissement S.A., Luxem-	bourg
Gerlivity Participations S.A., Luxembourg	12099	12118	
Ghazali Finance S.A., Luxembourg	12099	O.K. International, S.à r.l., Luxembourg	12117
Giovint Holding S.A., Luxembourg	12100	Optinvest S.A., Luxembourg	12118
Greencom S.A., Schifflange	12100	Opuscles S.A., Luxembourg	12119, 12120
Grigem S.A., Luxembourg	12102	O.R.I. Martin Lux S.A.H., Luxembourg	12121
Griminvest S.A., Luxembourg	12102	Paflux S.A., Luxembourg	12121
Gruppo Fabbri International S.A., Luxembourg ..	12100	Parc Merveilleux S.A., Bettembourg	12121, 12125
Hamm Luxembourg, S.à r.l., Schengen	12102	Partalasia S.A., Luxembourg	12121
Harrow Holdings S.A., Luxembourg	12103, 12104	Passage Robert Steinhäuser, S.à r.l., Luxembourg	12125
HKL Investments (PPI), S.à r.l., Luxembourg ..	12103	Petra Real Estate S.A., Luxembourg	12126
HKL (Tavy), S.à r.l., Luxembourg	12103	Pharcom S.A., Luxembourg	12126
Holdingsfin S.A., Luxembourg	12104	Pitcairns Finance S.A., Luxembourg	12125
Home Partner's S.A., Luxembourg	12104	Polaroid Commerce, GmbH, Luxembourg 12126,	12127
Imki, S.à r.l., Bridel	12104	Possessor S.A., Luxembourg	12130
Immobilière de Cluny S.A., Luxembourg	12105	Premuda International S.A.H., Luxembg 12127,	12130
Imprimerie de Gasperich, S.à r.l., Luxembourg ..	12105	Prime Investments S.A., Luxembourg	12131
Inter Cuisine, S.à r.l., Foetz	12105	Promaco S.A., Luxembourg	12130, 12131
International Fashion Factors, Luxembourg	12105	Promest International S.A., Luxembourg	12131
International Finance and Developping Soparfi		Rente Plus, Sicav, Luxembourg	12135
S.A., Luxembourg	12106	Richemont Finance S.A., Luxembourg	12132
International Harvest S.A., Luxembourg	12107	Rimbachstahl, S.à r.l., Luxembourg	12133
International Moto Holding S.A., Luxembourg ...	12107	Rosy Blue Finance S.A., Luxembourg	12137
Investissements Multisectoriels Européens S.A.,		Royton Holding S.A., Luxembourg	12137
Luxembourg	12108	Sabafin S.A.H., Luxembourg	12133, 12135
ISIL International Shipping Investment Luxem-		Salon An den Wisen, S.à r.l., Bettembourg	12137
bourg S.A., Luxembourg	12108, 12111	Savino del Bene Internationale S.A., Luxembourg	12138
Isolation, S.à r.l., Foetz	12107	Schroder International Selection Fund, Sicav,	
J.E. International S.A., Luxembourg	12106, 12107	Senningerberg	12138
Jucalux, S.à r.l., Luxembourg	12112	S.D.B. Finanziaria S.A., Luxembourg	12138
Kenaco, S.à r.l., Mamer	12111	Semit International S.A. Holding, Luxembourg ..	12139
Key Job S.A., Luxembourg	12112	Sepidec S.A., Luxembourg	12139
Lafonte S.A., Luxembourg	12112	SIB, S.à r.l., Luxembourg	12142
Larkas, S.à r.l., Bissen	12113	SIF International, S.à r.l., Luxembourg	12139
Laser, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	12113	S.K.G. S.A., Luxembourg	12142, 12143
Leht, S.à r.l., Dudelange	12114	SKR Management Holding S.A., Luxembourg ...	12144
Lutèce Investissements S.A., Luxembourg	12114	Société de Participations Industrielles Interna-	
Lux Cheminée, S.à r.l., Mertert	12114	tionales S.A., Luxembourg	12143, 12144
Lux Primo, S.à r.l., Luxembourg	12115	Société Financière Générale S.A., Luxembourg ..	12144
Mafin, S.à r.l., Luxembourg	12113	Sofinat S.A., Luxembourg	12140
Magia S.A.H., Fentange	12115	Soft-Kis, S.à r.l., Rollingen	12144

FORMES CONTEMPORAINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 126, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 11.991.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02853/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

FLAGINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic Martha.
R. C. Luxembourg B 33.196.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 10, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Signature.

(02854/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

FLORIAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.970.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Signature

Deux Administrateurs

(02855/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

FORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7570 Luxembourg, 90, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 56.400.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02856/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

FUTURADENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Hamm, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 39.551.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02857/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

**GAT S.A., Société Anonyme,
(anc. ISELL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.611.

Statuts coordonnés suite à un changement acté en date du 17 décembre 1997 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Signature.

(02859/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

GEFCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 44.091.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Signature.

(02860/001/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

GENNAIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.057.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

GENNAIO INVESTMENT S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(02861/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

GERIMMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.252.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

GERIMMOB S.A.

C. Hermes

J.R. Bartolini

Administrateur

Administrateur

(02863/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

GERLIVITA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 53.265.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 10, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Signature.

(02864/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

GHAZALI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.257.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration tenu le 30 décembre 1997

Première résolution

Le Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés, décide à l'unanimité, les intéressés s'étant abstenus de voter, de coopter M. Jean Mulliez et M. Roland Frère en tant qu'administrateurs, avec effet à ce jour. Ces cooptations seront soumises pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés, décide à l'unanimité, les intéressés s'étant abstenus de voter, de noter la démission de M. Marc Mackel et de M. Claude Schmitz de leurs fonctions d'administrateurs de la société, avec effet au terme de la présente réunion.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés, décide à l'unanimité des voix le transfert du siège social de la société du 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés, décide à l'unanimité des voix:

1. de réaliser partiellement l'augmentation de capital dont il est question plus haut. Le capital est augmenté à concurrence de LUF 18.750.000,- (dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) par la création de 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes de capital anciennes.

La libération des 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles a été intégralement faite en espèces, moyennant versement de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) par action de sorte que la somme de LUF 18.750.000,- (dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve à la disposition de la société GHAZALI FINANCE S.A. sur un compte courant ouvert à son nom auprès de la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST à Luxembourg, ainsi que cela résulte de l'attestation bancaire;

2. de passer en comptabilité les écritures nécessaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GHAZALI FINANCE S.A.

Deux administrateurs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02865/045/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

GIOVINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.897.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital actée en date du 18 décembre 1997 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02866/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

GREENCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3817 Schifflange, chemin de Bergem.

R. C. Luxembourg B 47.033.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02867/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.723.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, représentée par:

- M. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg,

- M. Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 45.723,

constituée par acte du notaire Marc Elter en date du 26 novembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 29 du 25 janvier 1994,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le susdit notaire Marc Elter en date du 28 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 561 du 3 novembre 1995,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 19 décembre 1997,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à cinq millions cinq cent mille Ecus (XEU 5.500.000,-), représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions d'une valeur nominale de mille Ecus (1.000,- ECU), chacune entièrement libérées.

2.- Dans une résolution prise par l'assemblée générale du 30 novembre 1993, l'assemblée a autorisé le conseil d'administration d'émettre un emprunt convertible portant sur un montant total de XEU 16.000.000,-. Les autres caractéristiques étant plus amplement précisées dans l'assemblée en question, publiée au Mémorial C, numéro 53 du 8 février 1994.

A titre d'information, dans la 3^{ème} résolution de ladite assemblée il est encore stipulé que:

«L'assemblée décide qu'il sera possible d'augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital social souscrit à concurrence de ECU 16.000.000,- (seize millions d'ECU) par l'émission de 16.000 (seize mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ECU 1.000,- (mille ECU) chacune, à l'effet de permettre la conversion des obligations émises et d'octroyer au conseil d'administration tous pouvoirs afférents, y compris celui de faire constater authentiquement les conversions intervenues et d'adapter l'article 5 des statuts à la nouvelle situation du capital.

Ces augmentations de capital seront souscrites et ne pourront être libérées que moyennant conversion des obligations précédemment émises dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible dont question ci-dessus.

Ces augmentations du capital seront souscrites et ne pourront être libérées que moyennant conversion des obligations précédemment émises dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible dont question ci-dessus.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions, recevoir les obligations convertibles et procéder à leur conversion.»

3.- Par décision du 30 novembre 1993, laquelle reste annexée aux présentes sous forme d'un extrait de procès-verbal, le conseil d'administration a décidé l'émission par offre privée d'un emprunt obligataire convertible au porteur d'un montant de seize millions d'Ecus (XEU 16.000.000,-).

4.- Dans sa réunion du 19 décembre 1997, le conseil d'administration a, suite à la requête de conversion d'un porteur de 3.000 (trois mille) obligations convertibles d'une valeur nominale de XEU 1.000,- (mille Ecus) chacune de l'emprunt obligataire convertible total de XEU 16.000.000,- (seize millions d'Ecus),

et suite au versement en espèces à la société par ce porteur d'obligations, d'une prime de conversion de mille neuf cent onze virgule quatre-vingts Ecus (XEU 1.911,80) pour chaque action souscrite,

décidé la conversion de ces 3.000 (trois) obligations convertibles par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de XEU 1.000,- (mille Ecus) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

En conséquence la société a émis 3.000 (trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de XEU 1.000,- ECU (mille Ecus) par action, et il en résulte une augmentation du capital souscrit de XEU 3.000.000,- (trois millions d'Ecus),

et la création d'un compte de prime d'émission d'un montant total de XEU 5.735.400,- (cinq millions sept cent trente-cinq mille quatre cents Ecus).

5.- La libération à leur valeur nominale des obligations souscrites, les demandes de conversion en actions ordinaires, la restitution des 3.000 obligations à convertir et les inscriptions adéquates dans le registre des actions nominatives de la société, la preuve du versement du montant de XEU 5.735.400,- (cinq millions sept cent trente-cinq mille quatre cents Ecus) à la société, ont été présentés au notaire instrumentaire, lequel, après vérification et constatation afférente, les a rendus à la société à l'exception des documents restés annexés au présent acte.

Suite à ce qui précède, le comparant déclare que le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital social souscrit est fixé à huit millions cinq cent mille Ecus (XEU 8.500.000,-), divisé en huit mille cinq cents (8.500) actions d'une valeur nominale de mille Ecus (XEU 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital social, la société a un capital autorisé de treize millions d'Ecus (XEU 13.000.000,-) divisé en treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de mille Ecus (XEU 1.000,-) chacune.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à 356.142.258,- LUF.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à 3.726.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Stoffel, G.L. Pozzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 86, case 9. – Reçu 3.561.109 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 1998.

J. Delvaux.

(02870/208/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

GRIGEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 17.479.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 avril 1997

L'Assemblée Générale des Actionnaires donne décharge de leur mandat aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour les exercices 1993 et 1994.

La société KELWOOD INVESTMENTS LTD, British Virgin Islands et la société CARDALE OVERSEAS INCORPORATION, British Virgin Islands, ont été nommées administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, à savoir Monsieur Docj Dragan et Monsieur Philippe Tardy, de sa fonction d'administrateur-délégué. Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, est nommé Commissaire aux comptes, pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997, en remplacement de la société INTER-AUDIT, S.à r.l. Luxembourg.

Le siège social de la Société est transféré du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg, avec effet au 15 avril 1997.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GRIGEM S.A.

KELWOOD INVESTMENTS LTD CARDALE OVERSEAS INCORPORATION

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02868/614/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

GRIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.370.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

GRIMINVEST S.A.

J.P. Reiland

H. Hansen

Administrateur

Administrateur

(02869/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

HAMM LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 39, route du Vin.
H. R. Luxemburg B 36.754.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am vierundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1.- Herr Heinrich Hamm, Kaufmann, geboren am 3. Februar 1954, wohnhaft in D-56170 Bendorf, Vierwindenhöhe 66, hier vertreten durch Herrn Raymond Henschen, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Luxemburg, 20, rue Tony Neuman,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 15. Dezember 1997;

2.- Herr Heinrich Hamm, Kaufmann, geboren am 25. Juli 1929, wohnhaft in D-56566 Neuwied 22, Ackersweg 34, hier vertreten durch Herrn Raymond Henschen, vorbenannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 15. Dezember 1997.

Die vorerwähnten Vollmachten, von dem Kompartenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Kompartenten, vertreten wie hiervor erwähnt, ersuchten den amtierenden Notar um Beurkundung nachfolgender Erklärungen:

I.- Die Kompartenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft HAMM LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz zu Schengen, 39, route du Vin.

Die Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 23. April 1991, veröffentlicht im Amtsblatt, Spezialsammlung C, Nummer 385 vom 14. Oktober 1991, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar, am 8. Mai 1991 veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 397 vom 18. Oktober 1991, und abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar, am 16. März 1993 veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 275 vom 8. Juni 1993.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Nummer B 36.754.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile, von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-).

Sämtliche Anteile sind voll eingezahlt und gehören den Gesellschaftern wie folgt:

a) Herrn Heinrich Hamm (geboren am 3. Februar 1954), vorbenannt, vierhundertfünfundneunzig Anteile	495
b) Herrn Heinrich Hamm (geboren am 25. Juli 1929), vorbenannt, fünf Anteile	5
Total: fünfhundert Anteile	500

III.- Die Komparenten, vertreten wie hiervor erwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, erklären dass die Gesellschaft keine Aktivität mehr ausübt, und sie beschliessen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Die Gesellschafter, handelnd in ihrer Eigenschaft als Liquidatoren der Gesellschaft, erklären, dass die Liquidation der Gesellschaft den Rechten der Parteien gemäss stattgefunden hat und verpflichten sich sämtliche noch eventuell geschuldeten Passiva der Gesellschaft zu übernehmen.

IV.- Entlastung wird Herrn Heinrich Hamm, (geboren am 3. Februar 1954), vorbenannt, für die Ausübung seines Mandates als Geschäftsführer, erteilt.

V.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von fünf Jahren in den Büroräumen der Gesellschaft FIDUPLAN in Luxemburg, 87, allée Léopold Goebel, aufbewahrt.

VI.- Die Kosten und Honorare gegenwärtiger Urkunde fallen den Komparenten zur Last, welche sich verpflichten.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihm kundigen Sprache an den Erschienenen, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Henschen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 16. Januar 1998.

T. Metzler.

(02871/222/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

HKL INVESTMENTS (PPI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.210.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

J. Everwijn

Administrateur

Administrateur

Signatures

(02874/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

HKL (TAVY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.211.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

J. Everwijn

Administrateur

Administrateur

Signatures

(02875/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

HARROW HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.522.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(02872/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

HARROW HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.522.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 1997

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs et au commissaire, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

5. Les mandats d'Administrateurs de Messieurs C. Blondeau, R. Haigh et N. E. Nijar ainsi que celui de Commissaire aux comptes de HRT REVISION, S.à r.l. viennent à expiration, l'Assemblée décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Certifié conforme

M. Nijar C. Blondeau
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02873/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

HOLDINGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.902.

—
Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital actée en date du 17 décembre 1997 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02876/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

HOME PARTNER'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 47.033.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02877/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

HOME PARTNER'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 47.033.

—
Démission en tant qu'administrateur de HOME PARTNERS

Madame L. Primo donne sa démission en tant que administratrice de la société HOME PARTNERS S.A. avec siège social à L-1511 Luxembourg avec effet à partir de ce jour et ceci pour raisons personnelles.

Reçu en main propre
le 29 mai 1997

L. Primo

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 100, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02878/725/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

IMKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8142 Bridel, 13, rue Impasse M. Kieffer.
R. C. Luxembourg B 53.214.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02879/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

IMPRIMERIE DE GASPERICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 23.772.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1997, vol. 502, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02885/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

INTER CUISINE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 47.639.

Gründung gemäss Urkunde von M^e Gérard Lecuit, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch, am 27. April 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 354 vom 23. September 1994.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTER CUISINE, S.à r.l.
KPMG Experts comptables
Signature

(02886/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

INTERNATIONAL FASHION FACTORS.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 24, rue Wurth Paquet.
R. C. Luxembourg B 54.558.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02888/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

IMMOBILIERE DE CLUNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.499.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE DE CLUNY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.499, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 26 du 28 janvier 1991.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Laurent Jacquemart, employé privé, demeurant à Daverdisse (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Dehaibe, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- Dissolution et mise en liquidation de la Société.

- Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et paraphées par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Jacquemart, T. Dahm, I. Dehaibe, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 104S, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

F. Baden.

(02880/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

INTERNATIONAL FINANCE AND DEVELOPPING SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 janvier 1998 que Monsieur Vito Antonio Calciano, industriel, demeurant à Ferrandina (Italie) président du conseil d'administration et administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Monsieur Calciano portera le titre de «Président-administrateur-délégué».

Luxembourg, le 14 janvier 1998.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02889/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.E. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

—
EXTRAIT

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 janvier 1994

Il résulte dudit procès-verbal que:

* décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires M. G. Versluys et M. T. Reeve de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions et ce avec effet au 1^{er} janvier 1994.

* Nomination des deux nouveaux administrateurs suivants avec effet au 1^{er} janvier 1994:

– M. A. Schouwenaar, Directeur

– M. E. de Haas, Directeur.

Le 18 août 1997.

Pour la société
A. Schouwenaar & E. de Haas
Administrateurs
Présidente et Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02898/614/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.E. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

—
EXTRAIT

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 3 juillet 1995

Il résulte dudit procès-verbal que:

* décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire M. P. Brouwer de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction et ce avec effet au 30 juin 1995.

* Nomination du nouvel administrateur suivant avec effet au 30 juin 1995:

– M. Jef Nassenstein, Directeur.

Le 18 août 1997.

Pour la société
A. Schouwenaar & E. de Haas
Administrateurs
Présidente et Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02899/614/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

INTERNATIONAL HARVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.135.

—
Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

INTERNATIONAL HARVEST S.A.
F. Mesenburg C. Schlessler
Administrateur Administrateur

(02890/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

INTERNATIONAL MOTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 52.260.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

INTERNATIONAL MOTO HOLDING S.A.
Signatures

(02891/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

INTERNATIONAL MOTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 52.260.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

INTERNATIONAL MOTO HOLDING S.A.
Signatures

(02892/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

ISOLATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce.

—
Par la présente, nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1997, vol. 308, fol. 37, case 3, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Deiskes
Gérant

(02897/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.753.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS
EUROPEENS S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(02894/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

ISIL INTERNATIONAL SHIPPING INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.633.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ISIL INTERNATIONAL SHIPPING INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro B 61.633

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 1997, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par M. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire M. Augusto Strocchi, employé de banque, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que l'intégralité des actions représentatives du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital à concurrence de six cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois (684.950.000,- LUF) en vue de porter le capital social de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à six cent quatre-vingt-six millions deux cent mille francs luxembourgeois (686.200.000,- LUF), par l'émission de six cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante (684.950) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription par les actionnaires existants de l'intégralité de l'augmentation du capital social et ce en proportion des actions qu'ils détiennent, c'est-à-dire chacun pour moitié.

3. Libération de l'augmentation de capital par apport en nature, par chacune des deux sociétés qui souscrivent, de 50%, soit 1.550.000 actions de la société de droit italien FINAVAL S.p.A., avec siège social à Palermo, Via Principe Bel monte 55, inscrite au registre des entreprises auprès du Tribunal de Palermo, sous le numéro 96181, évalués à trois cent quarante-deux millions quatre cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (342.475.000,- LUF), soit au total la somme de six cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois (684.950.000,- LUF) pour la totalité des actions de la société FINAVAL S.p.A. préqualifiée, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la société pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à six cent quatre-vingt-six millions deux cent mille francs luxembourgeois (686.200.000,- LUF), représenté par six cent quatre-vingt-six mille deux cents (686.200) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à huit cents millions de francs luxembourgeois (LUF 800.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 octobre 2002 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5. Modification du deuxième linéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Elle existera sous la dénomination de ISIL INTERNATIONAL SHIPPING INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., en abrégé ISIL S.A.»

6. Modification du premier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et engagée par la signature conjointe du président et du vice-président du conseil d'administration, ou par la signature conjointe de trois (3) administrateurs.»

7. Modification du sixième alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si quatre (4) au moins de ses membres participent à la délibération en exprimant un vote favorable, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou téléfax. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.»

8. Modification du troisième alinéa de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les assemblées générales ordinaires et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions avec le vote favorable d'au moins soixante (60%) pour cent du capital social.»

9. Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires modificatives des statuts ne sont, dans tous les cas, régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant soixante pour cent (60%) au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Cette condition de présence doit être remplie en toute hypothèse et ne peut être réduite par la tenue d'une deuxième assemblée.

Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix des actionnaires présents ou représentés à ces assemblées.»

10. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de six cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois (684.950.000,- LUF),

en vue de porter le capital social de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à six cent quatre-vingt-six millions deux cent mille francs luxembourgeois (686.200.000,- LUF),

par l'émission de six cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante (684.950) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires figurant sur la liste de présence, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclarent de connaître parfaitement la situation comptable et financière de la société et déclarent souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et ce en proportion des actions qu'ils détiennent, c'est-à-dire chacun pour moitié.

Troisième résolution

Souscription

Alors sont intervenus sur représentation telle que précisée ci-après:

la société de droit italien ALGIFA S.p.A, avec siège social à Sant'Ilario D'Enza, inscrite au registre des entreprises auprès du Tribunal de Reggio Emilia sous le numéro 5.537, déclarant souscrire à 342.475 actions nouvellement émises d'une nominale de 1.000,- LUF chacune,

la société de droit italien PIETRO BARBARO S.p.A., avec siège social à Palermo, inscrite au registre des entreprises auprès du Tribunal de Palermo, sous le numéro 25697 vol 180/97 déclarant souscrire à 342.475 actions nouvellement émises d'une nominale de 1.000,- LUF chacune,

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité, la souscription précitée des 684.950 actions nouvellement émises.

Libération

Les sociétés ALGIFA S.p.A. et PIETRO BARBARO S.p.A., préqualifiées, représentées par la Société Européenne de Banque, elle-même représentée par

M. Gustave Stoffel, préqualifié et

M. Gian Luca Pozzi, préqualifié,

en vertu de deux procurations données à Sant' Ilario d'Enza respectivement à Palermo en date du 16 décembre 1997, ont, chacune séparément, libéré leurs souscriptions, par l'apport de 50%, soit 1.550.000 actions de la société de droit italien FINAVAL S.p.A., avec siège social à Palermo, Via Principe Belmonte 55, inscrite au registre des entreprises auprès du Tribunal de Palermo, sous le numéro . . . , évalués à trois cent quarante-deux millions quatre cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (342.475.000,- LUF),

soit au total la somme de six cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois (684.950.000,- LUF).

Lesquels apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société ARTHUR ANDERSEN, société civile, Réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, 6, rue Jean Monnet,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value of the shares to be issued.»

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à six cent quatre-vingt-six millions deux cent mille francs luxembourgeois (686.200.000,- LUF), représenté par six cent quatre-vingt-six mille deux cents (686.200) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à huit cents millions de francs luxembourgeois (LUF 800.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 octobre 2002 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Elle existera sous la dénomination de ISIL INTERNATIONAL SHIPPING INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., en abrégé ISIL S.A.»

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et engagée par la signature conjointe du président et du vice-président du conseil d'administration, ou par la signature conjointe de trois (03) administrateurs.»

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le troisième alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante

«Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si quatre (4) au moins de ses membres participent à la délibération en exprimant un vote favorable, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou téléfax. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.»

Huitième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le troisième alinéa de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante

«Les assemblées générales ordinaires et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions avec le vote favorable d'au moins soixante (60%) pour cent du capital social.»

Neuvième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante.

«**Art. 17.** L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires modificatives des statuts ne sont, dans tous les cas, régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant soixante pour cent (60%) au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Cette condition de présence doit être remplie en toute hypothèse et ne peut être réduite par la tenue d'une deuxième assemblée.

Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix des actionnaires présents ou représentés à ces assemblées.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Profisco

A l'attention du Receveur de l'Enregistrement compétent, la société se réfère à l'article 4-2.1) de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, qui prévoit qu'une exemption du droit d'apport,

le prédit apport en nature représentant plus de soixante-quinze (75%) pour cent du capital d'une société ayant son siège statutaire et de direction effective sur le territoire d'un Etat membre (Italie).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à 227.390,- LUF,

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, A. Strocchi, G. Pozzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 86, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

J. Delvaux.

(02895/208/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

ISIL INTERNATIONAL SHIPPING INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 1997 acté par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Signature.

(02896/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

KENACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 43, rue du Baerendall.

R. C. Luxembourg B 56.371.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02902/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

JUCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 22.818.

Constituée pardevant M^e Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 14 mai 1985,
acte publié au Mémorial C n° 172 du 15 juin 1985.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JUCALUX, S.à r.l.
KPMG Experts comptables
Signature

(02900/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

KEY JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 25.198.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02903/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LAFONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 47.530.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LAFONTE S.A.

Signature Signature

(02904/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LAFONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 47.530.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LAFONTE S.A.

Signature Signature

(02905/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

L'AQUILA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 35, route d'Arlon.

Assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 1998

Ordre du jour:

Changement du siège social.

Les associés dûment convoqués et réunis, représentant 500 parts, ont pris la décision commune comme suit:

Le siège social est fixé à L-8311 Capellen, 35, route d'Arlon.

Bureau 1^{er} étage entrée séparée du restaurant.

Cette décision a été prise sous seing privé qui est autorisée parce que l'on ne change pas de commune.

Le 9 janvier 1998.

Lu et approuvé
Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 1998, vol. 308, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(02906/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LARKAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 1, rue des Moulins.
R. C. Luxembourg B 44.369.

—
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02907/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LARKAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 1, rue des Moulins.
R. C. Luxembourg B 44.369.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02908/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LARKAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 1, rue des Moulins.
R. C. Luxembourg B 44.369.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02909/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LARKAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 1, rue des Moulins.
R. C. Luxembourg B 44.369.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02910/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LASER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clement.
R. C. Luxembourg B 31.287.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02911/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

MAFIN, Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 25.000.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.378.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 87, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

(02918/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Signature.

LE BON GITAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 8, rue Michel Hach.
R. C. Luxembourg B 21.140.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02912/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LEHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3442 Dudelange, 65, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 36.771.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02913/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LUTECE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 51.243.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 93, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Monner.

(02914/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LUTECE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 51.243.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 93, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Monner.

(02915/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LUX CHEMINEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
R. C. Luxembourg B 50.237.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02916/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

MAYON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.807.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 87, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

Signature.

(02922/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

LUX PRIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 43.362.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02917/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

MAGIA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 46.715.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02919/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

MAGIA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 46.715.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02920/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

MAISON JOSY JUCKEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 27.342.

Constituée pardevant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 janvier 1988, acte publié au Mémorial C n° 111 du 27 avril 1988, modifiée pardevant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 131 du 15 mars 1996.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAISON JOSY JUCKEM, S.à r.l.

KPMG Experts comptables

Signature

(02921/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

M.R.S. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.923.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée M.R.S. INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la Section B et le numéro 54.923

Ladite société a été constituée par acte reçu par Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 400 du 20 août 1996

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 juin 1997, publié au Mémorial C page 20.258/97

L'assemblée est présidée par M. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Vilma Domenicuci, employée de banque, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée ne varietur par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. - Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de USD 2.000.000,- (deux millions de dollars des Etats-Unis) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

III. - Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur:

M. Marc Lamesch, réviseur d'entreprise, demeurant à Luxembourg,

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée:

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à 30.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: G. Stoffel, G. Pozzi, V. Domenicuci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

j. Delvaux.

(02930/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

MILLEBIERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 5.000.000.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 12, boulevard Paul Eyschen.

R. C. Luxembourg B 14.872.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 87, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

Signature.

(02926/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

MBI COMPUTER LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.683.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02923/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

MELODY SURFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 50.636.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02924/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

MKS LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Im Bruch.
R. C. Luxembourg B 34.089.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02927/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

MKS LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Im Bruch.
R. C. Luxembourg B 34.089.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02928/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

MOGE ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 51.179.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour la société MOGE ASSOCIATES S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(02929/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

O.K. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 42.936.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Signature.

(02934/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

NAPPY ENTREPRISES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8911 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 45.542.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02931/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

NAPPY ENTREPRISES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8911 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 45.542.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02932/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A. Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.020.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A.

Y. Johanns

A. Renard

Administrateur

Administrateur

(02933/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

OPTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.473.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

Pour OPTINVEST S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(02936/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

OPTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.473.

L'assemblée générale statutaire du 9 avril 1997 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Björn Hansson, vice-président finance/accounting, Upplands Väsby.

Ce qui porte le nombre d'administrateurs à quatre.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

Pour OPTINVEST S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 8, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02937/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

OPUSCULES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.877.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois OPUSCULES S.A., avec siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39.877.

L'assemblée est ouverte à douze heures sous la présidence de Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt/Syre,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Wieme, employée privée, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Hirsch, employé privé, demeurant à Manom/Thionville (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. - Changement de la monnaie d'expression du capital social en francs luxembourgeois au cours de change de six virgule dix-sept (6,17,-) francs luxembourgeois pour un (1,-) franc français, ce faisant un montant d'un million cinq cent quarante-deux mille cinq cents (1.542.500,-) francs luxembourgeois, dont un montant d'un million cinq cent quarante-deux mille (1.542.000) francs luxembourgeois est affecté au capital social, et le solde de cinq cents (500,-) francs luxembourgeois à la réserve légale.

Décision de remplacer les deux mille cinq cents (2.500) actions existantes par mille cinq cent quarante-deux (1.542) actions sans désignation de valeur nominale, le conseil étant chargé d'arbitrer les rompus éventuels.

2. - Augmentation du capital social d'un montant de cinq cent soixante-dix-sept millions quatre cent cinquante-huit mille (577.458.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent quarante-deux mille (1.542.000) francs luxembourgeois à cinq cent soixante-dix-neuf millions (579.000.000,-) de francs luxembourgeois, par l'émission de cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (577.458) actions sans désignation de valeur nominale, à libérer en numéraire, au prix de mille (1.000,-) francs luxembourgeois, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale des cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (577.458) actions sans désignation de valeur nominale par ECOREAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, et renonciation de tous les autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

3. - Instauration d'un capital autorisé à un milliard (1.000.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur.

4. - Modification afférente de l'article cinq des statuts.

5. - Transfert du siège social de la société de Luxembourg, 14, rue Aldringen à Luxembourg, 27, avenue Monterey.

6. - Nomination statutaire.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social en francs luxembourgeois au cours de change de six virgule dix-sept (6,17) francs luxembourgeois pour un (1,-) franc français, ce faisant un montant d'un million cinq cent quarante-deux mille cinq cents (1.542.500,-) francs luxembourgeois, dont un montant d'un million cinq cent quarante-deux mille (1.542.000) francs luxembourgeois est affecté au capital social, et le solde de cinq cents (500,-) francs luxembourgeois à la réserve légale.

L'assemblée décide de remplacer les deux mille cinq cents (2.500) actions existantes par mille cinq cent quarante-deux (1.542) actions sans désignation de valeur nominale, le conseil étant chargé d'arbitrer les rompus éventuels.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinq cent soixante-dix-sept millions quatre cent cinquante-huit mille (577.458.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent quarante-deux mille (1.542.000,-) francs luxembourgeois à cinq cent soixante-dix-neuf millions (579.000.000,-) de francs luxembourgeois, par l'émission de cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (577.458) actions sans désignation de valeur nominale, à libérer en numéraire, au prix de mille (1.000,-) francs luxembourgeois, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ensuite ECOREAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, représentée aux fins des présentes par Madame Isabelle Wieme, préqualifiée,

en vertu d'une procuration ci-annexée, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire; tous les autres actionnaires de la société tels que figurant sur la prédite liste de présence ont déclaré renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (577.458) actions sans désignation de valeur nominale, ont été libérées entièrement en espèces, au prix de mille (1.000,-) francs luxembourgeois, de sorte que le montant de cinq cent soixante-dix-sept millions quatre cent cinquante-huit mille (577.458.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé à un milliard (1.000.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, en conséquence des résolutions qui précèdent de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent soixante-dix-neuf millions (579.000.000,-) de francs luxembourgeois, qui est représenté par cinq cent soixante-dix-neuf mille (579.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un milliard (1.000.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 23 décembre 2002, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 14, rue Aldringen, à Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Sixième résolution

L'assemblée nomme administrateur de la société, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1998:

Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt/Syr.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq millions neuf cent soixante-dix mille (5.970.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures et quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: B. Duvieusart, I. Wieme, S. Hirsch, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 84, case 12. – Reçu 5.774.580 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

R. Neuman.

(02938/226/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

OPUSCULES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.877.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02939/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

O.R.I. MARTIN LUX, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation de capital acté en date du 18 décembre 1997 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02940/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PAFLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.342.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Administrateur

Signatures

Signatures

(02941/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PARTALASIA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.956.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg en date du 23 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, volume 1CS, folio 8, case 6, que la société PARTALASIA, avec siège social à Luxembourg, a été mise en liquidation et que Monsieur N. Peter Ruys, a été nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

J.-P. Hencks.

(02944/216/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PARC MERVEILLEUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg, route de Mondorf.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARC MERVEILLEUX S.A. avec siège social à Bettembourg;

constituée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe Glaesener alors de résidence à Luxembourg, le 16 février 1960, publié au Mémorial C du 8 juillet 1960 et du 26 juillet 1961 et modifiée à différentes reprises mais en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 13 février 1990, publié au Mémorial C de 1990, page 14693.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand Peiffer, demeurant à Bereldange;

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Giwer, demeurant à Luxembourg;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Maître André Lutgen, avocat, demeurant à Luxembourg;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Elargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
- Autorisation pour le conseil d'administration d'augmenter le capital à concurrence de cinquante cinq millions de francs (55.000.000,-) avec possibilité de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel avec la modification subséquente des articles 5, 6, et 7 des statuts.
- Modification de la composition du conseil d'administration, de son fonctionnement et modification subséquente des articles 8, 9, 10 et 12 des statuts.
- Changement de la date de réunion de l'Assemblée Générale annuelle et modification subséquente de l'article 14 des statuts.
- Modification des articles 2, 3, 13, 15, 16, 17, 18 et 19 des statuts en vue notamment de leur actualisation.
- Nominations statutaires.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - Il résulte de la liste de présence que sur 4.000 actions 2799 actions sont présentes ou représentées.

Monsieur le Président déclare qu'il résulte des pièces déposées au bureau que les actionnaires ont été convoqués par deux publications au Mémorial C de 1997, pages 32106 et 33163 et par annonces au Luxemburger Wort des 29 et 30 novembre 1997 et 9 décembre 1997, et au Tageblatt les 29/11/98 et 9/12/97 n° 669 du 29/11/97 et n° 691 du 9/12/97;

IV. - La présente assemblée, représentant plus que de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la société et de donner la teneur suivante à l'article 4 des Statuts:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un parc de loisirs avec restaurant-brasserie, dans l'enceinte du parc, ainsi que la réalisation de toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pouvant en faciliter l'extension ou le développement, ainsi que tout achat et vente et toute activité de prestation de services utiles à l'exploitation du parc de loisirs.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un capital autorisé de cinquante -cinq millions de francs (55.000.000,-) et de modifier en conséquence les articles 5, 6 et 7 des statuts qui auront la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre millions de francs (4.000.000,-). Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Tout actionnaire désirant vendre tout ou partie de sa participation dans la société, doit en informer préalablement les autres actionnaires qui bénéficient d'un droit de préemption.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Chaque actionnaire a le droit de demander à la société de rendre nominatives les actions lui appartenant.

Le conseil d'administration est, pour une période de cinq ans, à partir de la publication de la présente au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social à hauteur d'une limite fixée à cinquante cinq millions de francs (55.000.000,-).

Ces augmentations de capital pourront être souscrites et seront émises sous forme d'actions nominatives, avec ou sans primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement l'augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts en vertu de la procédure afférente.

Le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de sept membres au plus, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou E-Mail étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur, télex, E-Mail, ou tout autre moyen de communication.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la composition du conseil d'administration, de son fonctionnement et modification subséquente des articles 8, 9, 10, 11 et 12 des statuts, qui ont désormais la teneur suivante:

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou d'un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégué.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur mandat, et leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder 6 ans:

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de réunion de l'assemblée annuelle et de modifier subséquemment l'article 14. des statuts.

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 2, 3, 13, 15, 16, 17, des statuts pour donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Le siège social pourra être transféré provisoirement en toute autre localité du GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ou à l'étranger. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Bettembourg au restaurant PARC MERVEILLEUX, sis route de Mondorf, le deuxième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Sixième résolution

Suite aux différentes résolutions, les statuts seront désormais à lire comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, siège social, objet, durée:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination PARC MERVEILLEUX.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Le siège social pourra être transféré provisoirement en toute autre localité du GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ou à l'étranger.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un parc de loisirs avec restaurant-brasserie, dans l'enceinte du parc, ainsi que la réalisation de toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pouvant en faciliter l'extension ou le développement, ainsi que tout achat et vente et toute activité de prestation de services utiles à l'exploitation du parc de loisirs.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre millions de francs (4.000.000,-). Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Tout actionnaire désirant vendre tout ou partie de sa participations dans la société, doit en informer préalablement les autres actionnaires qui bénéficient d'un droit de préemption.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Chaque actionnaire a le droit de demander à la société de rendre nominatives les actions lui appartenant.

Le conseil d'administration est, pour une période de cinq ans, à partir de la publication de la présente au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social à hauteur d'une limite fixée à cinquante-cinq millions de francs (55.000.000,-).

Ces augmentations de capital pourront être souscrites et seront émises sous forme d'actions nominatives, avec ou sans primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement l'augmentation du capital souscrit, il fera adapter les statuts en vertu de la procédure afférente.

Le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de sept membres au plus, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou E-Mail étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur, télex, E-Mail, ou tout autre moyen de communication.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou d'un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégué.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur mandat, et leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder 6 ans.

Titre V: Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Bettembourg au restaurant PARC MERVEILLEUX, sis route de Mondorf, le deuxième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation ou fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales;

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Sixième et dernière résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité des voix, de fixer le nombre des administrateurs à 7 et celui des commissaires à 1.

2. - Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Carlo Beaumet, employé privé, demeurant à L-4482 Soleuvre, 88, rue Michel Rodange;
- Monsieur Jean Christophe, ingénieur, demeurant à L-4941 Bascharage, 52, rue des Prés;
- Monsieur Fernand Peiffer, retraité, demeurant à L-7243 Bereldange, 9, rue du Dix Octobre;
- Monsieur Marcel Gales., demeurant à Bettembourg, route de Mondorf, Parc Merveilleux;
- Monsieur Jean Giwer, retraité, demeurant à L-2423 Luxembourg, 4, rue de Pont Remy;

- Monsieur Fernand Hauptert, directeur de l'A.P.E.M.H. demeurant à F-54490 Piennes/France, 2, rue Estienne d' Orves:
 - Monsieur Paul Kihn, fonctionnaire de l'État, demeurant à L-3232 Bettembourg, 25, rue de l'Eau:
- Est nommé Président du Conseil d'Administration:
Monsieur Fernand Hauptert, prdit;
3. - Est appel aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur John Schummer, dput, demeurant à Differdange;
4. - Le sige social de la socit est tabli à Bettembourg, route de Mondorf.

Evaluation des frais

Les parties ont valu le montant des frais, dpenses, rmunrations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la socit ou qui sont mis à sa charge à raison de la prsente assemble gnrale, à environ quatre vingt mille francs (80.000,-).

Dont acte, fait et pass à Bettembourg, en l'tude.

Et aprs lecture faite et interprtation donne aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prnom usuel, tat et demeure, ils ont tous sign le prsent acte avec le notaire.

Sign: F. Peiffer, J. Giwer, A. Lutgen, C. Doerner.

Enregistr à Esch-sur-Alzette, le 24 dcembre 1997, vol. 831, fol. 74, case 10. – Reu 500 francs.

Le Receveur ff. (sign): Oehmen.

Pour expdition conforme, dlivre à la socit sur sa demande, aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Bettembourg, le 13 janvier 1998.

C. Doerner.

(02942/209/243) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PARC MERVEILLEUX S.A., Socit Anonyme.

Sige social: Bettembourg, route de Mondorf.

Statuts coordonns dposs au registre de commerce et des socits de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Bettembourg, le 16 janvier 1998.

C. Doerner.

(02943/209/7) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PASSAGE ROBERT STEINHUSER, S.à r.l., Socit à responsabilit limite.

Sige social: L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.665.

Constitue pardevant M^e Rginald Neuman, notaire de rsidence à Luxembourg, en date du 19 dcembre 1994, acte publi au Mmorial C n^o 63 du 9 fvrier 1995.

Le bilan au 31 dcembre 1996, enregistr à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 97, case 1, a t dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Associations.

Pour PASSAGE ROBERT STEINHUSER, S.à r.l.

KPMG Experts comptables

Signature

(02945/537/13) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PITCAIRNS FINANCE S.A., Socit Anonyme.

Sige social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 33.106.

EXTRAIT

Il rsulte de la dcision des Administrateurs prise par voie circulaire en date du 28 novembre 1997 que:

* Mr. Asghar D. Habib, Administrateur, HABIB SUGAR MILLS LIMITED, 4th Fl., UBL Building, II Chundrigar Road, Karachi, Pakistan,

* Mr. Sajjad H. Habib, Manager, HABIBSONS BANK LIMITED, 55-56 St Jame's Street, Londres SW1A 1LA, ont t nomms Administrateurs en remplacement de Monsieur Ali Raza D. Habib et Monsieur Abbas D. Habib, dmissionnaires.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistr à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 7, case 11. – Reu 500 francs.

Le Receveur (sign): J. Muller.

(02948/507/16) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PETRA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.617.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 décembre 1997 que les organes sociaux suivants ont été nommés avec mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2000:

a) *Administrateurs:*

- Monsieur Mario Severgnini, administrateur de sociétés, demeurant à Biot (France);
- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg;
- Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

b) *Commissaire aux comptes*

- Monsieur Carlo Severgnini, expert-comptable, demeurant à Milan (Italie).

Luxembourg, le 24 décembre 1997.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1998, vol. 501, fol. 82, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02946/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PHARCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 53.424.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour la société PHARCOM S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(02947/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

POLAROID COMMERCE, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
H. R. Luxemburg B 60.111.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

Die Gesellschaft niederländischen Rechtes POLAROID INTERNATIONAL B.V., mit Gesellschaftssitz zu NL-1077 ZX Amsterdam, Strawinskylaan 3037,

hier vertreten durch Herrn Louis Thomas, Anwalt in Steuerfragen bei KPMG TAX CONSULTING (LUXEMBURG), wohnhaft zu Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht vom 19. Dezember 1997;

2. - Die Gesellschaft niederländischen Rechtes POLAROID (EUROPA) B.V., mit Sitz zu NL-7511 ZA Enschede, Hoge Bothofstraat 45,

hier vertreten durch Herrn Louis Thomas, vorbenannt,

auf Grund einer Vollmacht vom 19. Dezember 1997.

Die genannten Vollmachten wurden ne varietur von dem Komparenten, handelnd in seinen vorerwähnten Eigenschaften, sowie durch den fungierenden Notar unterzeichnet und bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie Eingangs erwähnt ersuchten den amtierenden Notar ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I. -Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung POLAROID COMMERCE GmbH, mit Sitz zu Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 4. Juli 1997, gebührend veröffentlicht im Memorial C, Spezialregister der Gesellschaften (Recueil des Sociétés et Associations) Nummer 588 vom 28. Oktober 1997, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 27. November 1997, noch nicht im Memorial C veröffentlicht.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 60.111.

II. - Das Gesellschaftskapital beträgt LUF 6.075.500.000,- (sechs Milliarden fünfundsechzig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken), und ist eingeteilt in 6.075.500 (sechs Millionen fünfundsechzigtausendfünfhundert)

Anteile von je LUF 1.000,- (eintausend Luxemburger Franken), voll eingezahlt, welche den Gesellschaftern zugehören wie folgt:

1. POLAROID INTERNATIONAL B.V., vorbenannt, sechs Millionen fünfundsiebzigtausendvierhundert-neunundneunzig Anteile	6.075.499
2. POLAROID (EUROPA) B.V., vorbenannt, ein Anteil	1
Total: Sechs Millionen fünfundsiebzigtausendfünfhundert Anteile	6.075.500

III. - Die Komparenten, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, erklären sich hier zu einer ausserordentlichen Generalversammlung einzufinden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten, und nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Artikel neun der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
«Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.»

Demzufolge wird die englische Fassung des Artikel 9 folgenden Wortlaut haben:

«Art. 9. The company's financial year runs from the first January until the last day of December of each year.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das laufende Geschäftsjahr mit Wirkung auf den 31. Dezember 1997 abzuschliessen.

IV. - Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von LUF 45.000,- (fünfundvierzig tausend Luxemburger Franken), fallen der Gesellschaft zur Last, jedoch bleiben sämtliche Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

V. - Die Komparenten erwählen Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe diese Urkunde mit Uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: L. Thomas, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 71, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 16. Januar 1998.

T. Metzler.

(02949/222/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

POLAROID COMMERCE, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 60.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

T. Metzler.

(02950/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PREMUDA INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.030.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée PREMUDA INTERNATIONAL S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 36.030.

Ladite société a été constituée par acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 23 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 273 du 17 juillet 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par-devant le notaire instrumentaire, en date du 3 septembre 1997, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Vilma Domenicuci, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite

liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'intégralité des actions représentatives du capital social de trente milliards de liras italiennes (30.000.000.000,- ITL) est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Changement de la devise d'expression du capital social de liras italiennes en US dollars au cours de conversion applicable le 19 décembre 1997, à savoir 1 USD = 1.739,64 ITL de sorte que le capital social actuel de ITL 30.000.000.000,- sera de USD 17.244.947,23.

2) Augmentation du capital social à concurrence de USD 2,77 pour le porter de son montant ainsi obtenu par conversion de USD 17.244.947,23 à USD 17.244.950,- par le débit du compte de report à nouveau.

3) Remplacement des 300.000 actions existantes d'une valeur nominale de ITL 100.000,- par 1.724.495 actions d'une valeur nominale de USD 10,-.

4) Augmentation du capital social à concurrence de USD 12.755.050,-, pour le porter de son montant actuel de USD 17.244.950,- à USD 30.000.000,-, par la création et l'émission de 1.275.505 actions nouvelles, d'une valeur nominale de USD 10,-, à souscrire et à libérer entièrement, et donnant les mêmes droits des anciennes actions.

5) Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital sub. 4, par conversion de quatre créances certaines, liquides et exigibles contre la société de USD 10.200.000,-, USD 600.000,-, USD 600.000,- et USD 1.355.050,-.

6) Changement de la devise d'expression et augmentation du capital social autorisé jusqu'à concurrence de USD 50.000.000,- et détermination des pouvoirs du conseil d'administration.

7) Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

8) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la devise d'expression du capital social de liras italiennes en US dollars au cours de conversion applicable le 19 décembre 1997, à savoir 1 USD = 1.739,64 ITL, de sorte que le capital social actuel de ITL 30.000.000.000,- sera de USD 17.244.947,23.

La preuve du cours de change existant entre la lire italienne et le dollars US à la date de ce jour a été rapportée au notaire instrumentant par certificat bancaire.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 20 décembre 1997 en dollars US.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 2,77, pour le porter de son montant ainsi obtenu par conversion de USD 17.244.947,23 à USD 17.744.950,-,

sans création et émission d'actions nouvelles mais en augmentant la valeur nominale des actions existantes à USD 10,-, à libérer entièrement par l'incorporation au capital social du compte de report à nouveau jusqu'à concurrence de USD 2,77.

La preuve de l'existence des résultats reportés de la société susceptibles d'être intégrés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan au 31 décembre 1996, dûment approuvé par l'assemblée générale des actionnaires.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de remplacer les 300.000 actions existantes d'une valeur nominale de ITL 100.000,- chacune, par 1.724.495 actions d'une valeur nominale de USD 10,-,

de sorte que le capital social souscrit de la société de USD 17.244.950,- sera représenté par 1.724.495 actions d'une valeur nominale de USD 10,-, chacune entièrement libérée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de USD 12.755.050,-, pour le porter de son montant actuel de USD 17.244.950,- à USD 30.000.000,-

par la création et l'émission de 1.275.505 actions nouvelles, d'une valeur nominale de USD 10,-, à souscrire et à libérer entièrement, donnant le même droit des anciennes actions.

Cinquième résolution

Souscription - Libération

Est intervenue la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, représentée par:

M. Gustave Stoffel et M. Gian Luca Pozzi, préqualifiés,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 décembre 1997,

laquelle, ès qualité qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 1.275.505 actions d'une valeur nominale de USD 10,- chacune, quelle libère intégralement par l'apport de quatre créances certaines, liquides et exigibles, détenues par l'actionnaire majoritaire contre la société, savoir: USD 10.200.000,-, USD 600.000,-, USD 600.000,- et USD 1.355.050,-,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base des vérifications effectuées, nous sommes d'avis que le mode d'évaluation proposé par le Conseil d'Administration pour déterminer la valeur des quatre créances détenues par PREMUDA SPA d'un montant de USD 12.755.050,- est approprié dans les circonstances.

Le mode d'évaluation des créances conduit, à notre avis, à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale de 1.275.505 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- chacune, à émettre en contrepartie.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Déclaration de l'actionnaire majoritaire

Il est confirmé expressément que toutes les actions résultant des opérations de conversion et d'émission à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire ainsi que toutes les actions préexistantes, demeurent gagées en faveur de Efibanca, le gage s'étend automatiquement à toutes les actions résultant de ces opérations, sans que ces opérations puissent être considérées comme produisant une novation. Toutes les opérations d'annulation des anciens certificats et d'émission des actions nouvelles seront exécutées auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, et aux soins de celle-ci, sans que les titres n'entrent en aucun moment en possession de PREMUDA SpA.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription de l'autre actionnaire de la société, sur le vu de la renonciation expresse de cet actionnaire à ce droit,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Cet actionnaire déclare connaître parfaitement la situation de la société.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de changer la devise d'expression du capital autorisé et d'instaurer un nouveau capital autorisé de USD 50.000.000,-, représenté par 5.000.000 d'actions d'une valeur nominale de USD 10,- chacune, et de donner pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 19 décembre 2002, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société et autorisation expresse au Conseil d'Administration à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir des souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations du capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Huitième résolution

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 5 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 30.000.000,- (trente millions de dollars US), représenté par 3.000.000 (trois millions) d'actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars US) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à USD 50.000.000,- (cinquante millions dollars US), représenté par 5.000.000 (cinq millions) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars US) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 décembre 2002 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Frais - Evaluation

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de 4.900.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à 466.350.100,- LUF.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: G. Stoffel, V. Domenicuci, G. Pozzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 87, case 4. – Reçu 4.653.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

J. Delvaux.

(02953/208/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PREMUDA INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.030.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital acté en date du 19 décembre 1997 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Signature.

(02954/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

POSSESSOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 47.340.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour la société POSSESSOR S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(02951/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

POSSESSOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 47.340.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour la société POSSESSOR S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(02952/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PROMACO, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 33.837.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02956/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PROMACO, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 33.837.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02957/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PRIME INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.738.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 97, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(02955/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

PROMEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.

EXTRAIT

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 3 octobre 1997

Il résulte dudit procès-verbal que:

* décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1991, 1992, 1993, 1994, 1995 et 1996,

* la société SPHINX LTD ayant son siège social à 17 Dame Street, Dublin 2, Irlande,

Monsieur Martin Biciau, ingénieur, demeurant à 94501-Komarno (Slovaquie)

et Monsieur Frantisek Furi, technicien, demeurant à 94501 Komarno (Slovaquie)

ont été élus nouveaux administrateurs,

* qu'aucun administrateur délégué n'a été élu pour le moment,

* Monsieur Ronny Weber a été élu commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 10, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02958/614/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

MATHIS PROST GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R. C. Luxembourg B 40.945.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATHIS PROST GREVENMACHER S.A., établie et ayant son siège social à Grevenmacher, 33, rue de Trèves, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juillet 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 537 du 21 novembre 1992.

La séance est ouverte à onze heures (11.00) sous la présidence de Monsieur Joseph Prost, industriel, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Reuter, administrateur-délégué demeurant à Canach.

L'assemblée, sur proposition du Président désigne comme scrutateur Madame Claudine Hilger, épouse de John Schiltz, secrétaire, demeurant à Wasserbillig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président prie le notaire d'acter sa déclaration comme suit:

A. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Grevenmacher 33, rue de Trèves à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, Rolach.

2. Modification de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Sandweiler.»

B. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, laquelle signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes ci-dessus, resteront également annexées aux présentes.

C. Il résulte de cette liste de présence que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée et en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont eu connaissance avant l'assemblée.

Les déclarations faites par le Président sont approuvées par l'assemblée. L'assemblée discute alors sur le point de l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, à l'unanimité, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de Grevenmacher, 33, rue de Trèves à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, Rolach.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article deux (2) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante: «Le siège social est établi à Sandweiler.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures quinze (11.15).

Frais

Les frais, dépenses, coûts, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont évalués à trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,-).

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé. J. Prost, C. Reuter, C. Schiltz, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 1998, vol. 502, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 16 janvier 1998.

J. Gloden.

(02959/213/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

MATHIS PROST GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R. C. Luxembourg B 40.945.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(02960/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

**RICHEMONT FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. MGH (C) HOLDINGS S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.413.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze (15) décembre.

Pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Yves Prussen, docteur-en-droit, demeurant à Luxembourg, agissant comme mandataire de RICHEMONT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri, propriétaire de 262.500 actions de RICHEMONT FINANCE S.A.,

et de RICHEMONT GROUP LIMITED, une limited company, constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à Tortola, British Virgin Islands, détenteur d'une action de RICHEMONT FINANCE S.A.,

aux termes de deux procurations datées du 20 novembre 1997 qui resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant, agissant ès-qualités, déclare dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 1996 publié au Mémorial C du 13 août 1996, à laquelle les mandants du comparant étaient représentés en qualité

d'actionnaires et lors de laquelle le comparant fut président du bureau, il y a lieu de remplacer dans le second point de l'ordre du jour dans la version anglaise du texte les termes «amendment of article 3 of the articles of incorporation which shall read as follows:» par «amendment of article 3 of the articles of incorporation by adding thereto the following:» et dans la version française le deuxième point de l'ordre du jour libellé comme suit: «modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:» doit être remplacé par «modification de l'article 3 des statuts par ajout du texte suivant:»;

que de même dans la deuxième résolution, le texte anglais libellé comme suit: «the meeting decides to amend article 3 of the articles of incorporation which shall read as follows:» est à remplacer par: «The meeting decides to amend article 3 of the articles of incorporation by adding thereto the following:», tandis que dans le texte français le texte de la deuxième résolution qui est libellé comme suit: «l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:» doit être remplacé par: «L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts par ajout du texte suivant:».

Le comparant requiert le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout où cela s'impose.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé. Y. Prussen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 104S, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

J. Delvaux.

(02961/208/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

RIMBACHSTAHL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg,
R. C. Luxembourg B 56.378.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 97, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(02962/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SABAFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 37.032.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SABAFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 37.032,

constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 mai 1991, publié au Mémorial C numéro 424 du 8 novembre 1991,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant constat d'augmentation reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 163 du 2 avril 1996.

L'assemblée est présidée par Mme Franca Fabbia, enseignante, demeurant à Vignola (Italie).

Le président désigne comme secrétaire Mme Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Sabine Wingel, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de quinze millions d'Ecus (XEU 15.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-sept millions d'Ecus (XEU 27.000.000,-) à quarante-deux millions d'Ecus (XEU 42.000.000,-), par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de cent Ecus

(XEU 100,-) chacune, et donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par la conversion de quinze (15) obligations convertibles faisant partie de l'emprunt obligataire convertible émis par la société le 15 juillet 1991, à titre privé.

2. Création à côté du capital souscrit, d'un capital autorisé d'un montant de soixante-treize millions d'Ecus (XEU 73.000.000,-), divisé en sept cent trente mille (730.000) actions d'une valeur nominale de cent Ecus (XEU 100,-), courant pour une durée de cinq ans à partir du jour du présent acte décidant la création du capital autorisé, avec détermination des mêmes pouvoirs au conseil d'administration que ceux existants dans le cadre de l'ancien capital autorisé de quatre-vingt-huit millions d'Ecus (XEU 88.000.000,-) et plus particulièrement, avec pouvoir au conseil d'administration pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé, notamment en supprimant ou limitant le droit de souscription des anciens actionnaires, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration, établi en conformité de l'article 32-3 (5), et en réalisant les augmentations de capital par conversion d'obligations convertibles émises par la société en capital.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

Abordant le premier point à l'ordre du jour, l'assemblée constate à l'unanimité que la société a émis le 15 juillet 1991, à titre privé, un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de la société d'un montant total de 33.000.000,- ECU.

Dans sa réunion du 12 décembre 1995, le conseil d'administration a décidé une première tranche d'augmentation du capital souscrit de douze millions d'Ecus (XEU 12.000.000,-) par la conversion de 24 obligations convertibles d'une valeur nominale de cent mille Ecus (XEU 500.000,-) chacune.

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de quinze millions d'Ecus (XEU 15.000.000,-),

pour le porter de son montant actuel de vingt-sept millions d'Ecus (XEU 27.000.000,-) à quarante-deux millions d'Ecus (XEU 42.000.000,-),

par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de cent Ecus (XEU 100,-) chacune, et donnant les mêmes droits et obligations que les actions existantes,

à libérer par la conversion de quinze (15) obligations convertibles faisant partie de l'emprunt obligataire convertible émis par la société le 15 juillet 1991 à titre privé.

Les documents sociaux attestant les opérations décrites ci-avant, et encore la libération à leur valeur nominale des obligations souscrites, les demandes de conversion en actions ordinaires des obligations concernées, la restitution à la société, par les détenteurs d'obligations convertibles, des obligations à convertir et les inscriptions adéquates dans le registre des actions nominatives de la société, ont été présentés au notaire instrumentaire, lequel, après vérification et constatation afférente, les a rendus à la société.

Les conditions de conversion prévue par l'émission de l'emprunt convertible, ont de plus fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises ABAX, S.à r.l., lequel s'exprime comme suit:

«Les soussignés réviseurs d'entreprises indépendants, ayant examiné les conditions de conversion en actions SABAFIN S.A. des obligations convertibles 7 % 1991/2001 émises le 15 juillet 1991, certifient qu'en cas de conversion la valeur d'une obligation convertible est égale à la valeur nominale de cent actions SABAFIN à émettre en contrepartie étant entendu:

- que le rapport de conversion stipule qu'une obligation de valeur nominale ECU 10.000 donne droit à 100 actions d'une valeur nominale de ECU 100,-,

- et que la valeur des obligations convertibles et des actions à émettre en contrepartie est prise en considération telle qu'elle s'est présentée lors de l'émission de l'emprunt.»

Une copie de ce rapport du réviseur d'entreprises est resté annexé à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, actes civils, le 5 janvier 1996, volume 822, folio 6, case 1.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer, à côté, du capital souscrit, un capital autorisé d'un montant de soixante-treize millions d'Ecus (XEU 73.000.000,-), divisé en sept cent trente mille (730.000) actions d'une valeur nominale de cent Ecus (XEU 100,-), courant pour une durée de cinq ans à partir du jour du présent acte décidant la création du capital autorisé, avec les mêmes pouvoirs au conseil d'administration que ceux existants dans le cadre de l'ancien capital autorisé de quatre-vingt-huit millions d'Ecus (XEU 88.000.000,-),

et plus particulièrement, avec pouvoir au conseil d'administration pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé, notamment en supprimant ou limitant le droit de souscription des anciens actionnaires, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration, établi en conformité de l'article 32-3 (5), et en réalisant les augmentations de capital par conversion d'obligations convertibles émises par la société en capital,

et en réalisant les augmentations de capital par conversion en capital, d'obligations convertibles émises par la société. Ce rapport demeurera annexé aux présentes.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à quarante-deux millions d'Ecus (XEU 42.000.000,-), divisé en quatre cent vingt mille (420.000) actions d'une valeur nominale de cent Ecus (XEU 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital social, la société a un capital autorisé de soixante-treize millions d'Ecus (XEU 73.000.000,-), divisé en sept cent trente mille (730.000) actions d'une valeur nominale de cent Ecus (XEU 100,-) chacune.

Pouvoir est confié au Conseil d'Administration pour une période de 5 ans se terminant le 19 décembre 2002 et celui-ci est chargé de réaliser ce capital autorisé par l'émission d'actions ordinaires, donnant les mêmes droits que les actions déjà existantes, à libérer par la conversion des obligations convertibles déjà émises, au gré des porteurs de ces obligations, dans les limites de temps et aux autres conditions stipulées dans cet ou ces emprunts convertibles.

Pouvoir est encore confié au Conseil d'Administration et à chacun de ses membres de faire constater par acte notarié dans les limites déterminées et dans les formes légales, les réalisations du capital autorisé dans la limite maximale du capital autorisé de soixante-treize millions d'Ecus (XEU 73.000.000,-) par conversion des obligations convertibles faite à la demande des porteurs des obligations convertibles dans les conditions arrêtées par le ou les emprunts et de faire adapter l'article 5 aux augmentations de capital effectivement réalisées par les conversions successives par affectation de la valeur nominale de chaque obligation convertie à concurrence de ce montant au capital social.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est fixé à 61.005.750,- LUF.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à 6.322.000,- LUF.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée en français aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé. F. Fabbia, V. Baravini, S. Wingel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 86, case 1. – Reçu 6.114.961 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 1998.

J. Delvaux.

(02966/208/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SABAFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 37.032.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital actée en date du 19 décembre 1997 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Signature.

(02967/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

RENTE PLUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.490.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme d'investissement à capital variable RENTE PLUS SICAV, R. C. Luxembourg section B numéro 24.490, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu le 3 juillet 1986, publié au Mémorial C 206 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte 21 juillet 1986 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du 28 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 523 du 13 octobre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée avait été convoquée pour le 12 novembre 1997 et le 28 novembre 1997, dates auxquelles le quorum requis par la loi n'avait pas atteint, ainsi qu'il appert des actes reçus par le notaire Camille Hellinckx en date du 12 novembre 1997 et 28 novembre 1997.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés comme suit:

- * le Mémorial C du 17 novembre 1997: le projet de fusion;
- * le Mémorial C en date du 29 novembre et 15 décembre 1997;
- * le Luxemburger Wort en date du 29 novembre et 15 décembre 1997;
- * le Tageblatt en date du 29 novembre et 15 décembre 1997;
- * l'Echo de la Bourse en date du 29 novembre et 16 décembre 1997 et;
- * De Financieel Economische Tijd en date du 29 novembre et 16 décembre 1997.

L'assemblée du 12 novembre 1997 avait été convoquée comme suit:

- dans le Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 581 du 23 octobre 1997 et numéro 607 du 3 novembre 1997;

- dans les journaux luxembourgeois Luxemburger Wort et Tageblatt des 23 octobre et 3 novembre 1997;

- dans les journaux belges Financieel Economische Tijd et L'Echo des 23 octobre 1997 et 4 novembre 1997.

L'assemblée du 28 novembre 1997 avait été convoquée comme suit:

- dans le Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, publications du 12 novembre et 20 novembre 1997;

- dans les journaux luxembourgeois Luxemburger Wort des 12 novembre et 20 novembre 1997 et Tageblatt des 14 novembre et 20 novembre 1997;

- dans les journaux belges Financieel Economische Tijd et L'Echo de la Bourse des 12 novembre et 20 novembre 1997.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 190.479 (cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-dix-neuf) actions, actuellement en circulation, 1 (une) action est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approuver les rapports du Conseil d'Administration conformément à l'article 265 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

2. Approuver l'exposé et le rapport des réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration, prévus à l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

3. Constaté l'accomplissement de toutes les formalités prévues à l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

4. Approuver le projet de fusion tel que publié au Mémorial du 17 novembre 1997;

5. Décharger les administrateurs et les commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date effective de la fusion (1 janvier 1998);

6. Indiquer l'endroit où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les rapports du Conseil d'Administration conformément à l'article 265 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales; lesquels resteront déposés au siège de la société qui en assumera la garde.

Une copie restera ci-annexée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'exposé et le rapport du réviseur d'entreprises nommé par le Conseil d'Administration, prévus à l'article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, le réviseur unique ayant été désigné en cette qualité par le Tribunal d'Arrondissement le 17 novembre 1997.

Ce rapport établi par COOPERS & LYBRAND, à Luxembourg conclut comme suit:

«A notre avis, la méthode suivie pour la détermination du rapport d'échange proposée est adéquate et pertinente et sur base de la méthode d'évaluation susmentionnée, le rapport d'échange d'une action de RENTE PLUS, SICAV, en contrepartie d'une nouvelle de MAESTRO LUX-BONDS WORLD, SICAV, est pertinente et raisonnable.»

Ce rapport restera annexé au procès-verbal de l'assemblée générale de la société absorbante, MAESTRO LUX, qui précède.

Troisième résolution

L'assemblée constate l'accomplissement de toutes les formalités prévues à l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion tel que publié au Mémorial du 17 novembre 1997 et d'accepter en rémunération de l'apport des actifs nets par l'entité absorbée de souscrire proportionnellement à leur participation

actuelle à 190.479 (cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-dix-neuf) actions nouvelles sans valeur nominale, réparties en 98.262 (quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-deux) actions de capitalisation (actions cap) et 92.217 (quatre-vingt-douze mille deux cent dix-sept) actions de distribution (actions div), émises par MAESTRO LUX, SICAV, et en particulier par MAESTRO LUX - Bonds World.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner décharge entière et définitive aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de la Fusion.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer l'endroit où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal à L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 277 et 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1998, vol. 831, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 janvier 1998.

J.J. Wagner.

(02963/215/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

ROSY BLUE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.436.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 97, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(02964/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

ROYTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 27.367.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société ROYTON HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 13 janvier 1998 au siège social que:

Madame Sophie Mathot ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Sean O'Brien, employé privé, demeurant à Bereldange.

La ratification de la nomination de Monsieur Sean O'Brien nommé en remplacement de Madame Sophie Mathot ainsi que la question de la décharge à accorder à Madame Mathot seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02965/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SALON AN DEN WISEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3241 Bettembourg, 75, rue Charles Jacquinet.

R. C. Luxembourg B 54.208.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02968/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SAVINO DEL BENE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.143.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SAVINO DEL BENE INTERNATIONALE S.A.

Signature

Signature

(02969/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

**SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 8.202.

By way of circular resolution, the Board of Directors of SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (SICAV) has resolved to appoint with effect from August 18th, 1997 Mr Mark Julian Smith, residing at 14 Hale End, Woking, Surrey, GU22 0LH, England, to the Board of Directors of SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (SICAV) in replacement of Mr John R. Lambert who resigned with effect from June 5th, 1997.

Traduction française:

Par voie de résolution circulaire, le Conseil d'Administration de SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (SICAV) a décidé de nommer avec effet à partir du 18 août 1997 M. Mark Julian Smith, demeurant à 14 Hale End, Woking, Surrey, GU22 0LH, England, au Conseil d'Administration de SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (SICAV) en remplacement de M. John R. Lambert qui a démissionné avec effet à partir du 5 juin 1997.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 10, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02970/257/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

**SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 8.202.

By way of circular resolution, the Board of Directors of SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (SICAV) has resolved to appoint Mr Wayne Chapman, residing in L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe, to the Board of Directors of SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (SICAV) in replacement of Mr Austin J. O'Connor who resigned with effect from June 15th, 1996.

Traduction française:

Par voie de lettre circulaire le Conseil d'Administration de SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (SICAV) a décidé de nommer M. Wayne Chapman, demeurant à L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe, au Conseil d'Administration de SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (SICAV) en remplacement de M. Austin J. O'Connor qui a démissionné avec effet à partir du 15 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 10, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02971/257/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

S.D.B. FINANZIARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.327.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

S.D.B. FINANZIARIA S.A.

Signature

Signature

(02972/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SEMIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 19.418.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SEMIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING

A. Renard H. Hansen
Administrateur Administrateur

(02973/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SEPIDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.465.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SEPIDEC S.A.

F. Simon A. Renard
Administrateur Administrateur

(02974/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SIF INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.000.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée SIF INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 62.000, constituée suivant acte reçu pardevant le notaire Camille Hellinckx en date du 15 octobre 1997, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M. Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire M. Remy Meneguz, administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Benoît Sirot, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au secrétaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de trente millions de lires italiennes (ITL 30.000.000,-) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation de capital à concurrence de LIT 7.264.000.000,- (sept milliards deux cent soixante-quatre millions de lires italiennes) en vue de le porter de LIT 30.000.000,- (trente millions de lires italiennes) à LIT 7.294.000.000,- (sept milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions de lires italiennes) par la création de 7.264 parts sociales nouvelles d'une valeur de LIT 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription par apport autre qu'en numéraire de la totalité des parts sociales nouvelles par l'associé unique.

3. Modifications de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivantes:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à LIT 7.294.000.000,- (sept milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions de lires italiennes), représenté par 7.294 (sept mille deux cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales d'une valeur de LIT 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux Assemblées Générales.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept milliards deux cent soixante-quatre millions de lires italiennes (ITL 7.264.000.000,-),

par l'apport en nature de trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) parts sociales, représentant la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée LA METALGRAFICA SUD srl, avec siège social à Nocera Superiore, Via Nazionale Km 41, inscrite au Tribunal de Nocera Inferiore, dans le registre R.I., sous le numéro 408/1993,

pour le porter de son montant actuel de trente millions de lires italiennes (ITL 30.000.000,-) à sept milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions de lires italiennes (ITL 7.294.000.000,-),

par la création et l'émission de sept mille deux cent quatre-vingt-quatorze mille (7.294) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes et participant aux bénéfices dans la même mesure que les parts sociales anciennes.

Deuxième résolution

Souscription et libération

Est alors intervenu M. Giovanni Vittore, préqualifié,

agissant pour compte de l'actionnaire unique figurant sur la prédite liste de présence,

en vertu d'une procuration donnée à Nocera Superiore le 16 décembre 1997,

lequel ès-qualité qu'il agit, déclare souscrire toutes les sept mille deux cent soixante-quatre (7.264) parts sociales nouvelles au pair et il déclare libérer intégralement les parts sociales nouvellement souscrites par l'apport en nature de trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) parts sociales, représentant la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit italien dénommée LA METALGRAFICA SUD srl, avec siège social à Nocera Superiore, Via Nazionale Km 41, inscrite au Tribunal de Nocera Inferiore, dans le registre R.I., sous le numéro 408/1993,

lequel apport n'a pas fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par un réviseur d'entreprises.

L'assemblée déclare que les prédites parts sociales ont été dûment transférées en pleine propriété à la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide à la suite de l'augmentation de capital qui précède de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à sept milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions de lires italiennes (ITL 7.294.000.000,-), représenté par sept mille deux cent quatre-vingt-quatorze (7.294) parts sociales d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes, chacune, disposant chacune d'une voix au Assemblées Générales.

Les parts ont été dans leur intégralité souscrite et libérées par l'associé unique, la société de droit italien S.I.F. SRL - SOCIETA FINANZIARIA Srl, ayant son siège social à I-84015 Nocera Superiore (Salerno).

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à 117.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède est évaluée à 152.926.315,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. Vittore, R. Meneguz, B. Sirot, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 87, case 7. – Reçu 1.527.256 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 1998.

J. Delvaux.

(02976/208/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SOFINAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 47.264.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFINAT S.A., avec siège social à Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 30 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 292 du 1^{er} août 1994,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 47.264.

Bureau

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Madame Yolande Johans, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Kathy Roose, employée privée, demeurant à Pontpierre.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Isabelle Schul, employée privée, demeurant à Aubange (Belgique).

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Madame le Président

Madame le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«1) Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société.

2) Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.

3) Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.»

II. Il existe actuellement mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-).

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à la présente assemblée. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Madame le Président, après vérification par la scrutatrice, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Madame le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société à dater de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Il peut signer seul pour toutes les opérations de liquidation.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de vingt mille francs.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: Y. Johanns, K. Roose, I. Schul, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 janvier 1998.

T. Metzler.

(02983/222/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SIB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 54.691.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02975/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

S.K.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.942.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par

- M. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg,

- M. Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée S.K.G. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21 boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.942, constituée par acte reçu pardevant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 février 1993, publié au Mémorial C numéro 210 du 12 mai 1993, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Elter en date du 4 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 455 du

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 31 octobre 1997,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à dix-huit milliards de lires italiennes (ITL 18.000.000.000,-), représenté par un million huit cent mille (1.800.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (ITL 10.000,-) chacune entièrement libérées.

2. Que l'alinéa 5 de l'article 3 des statuts, est libellé comme suit:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à soixante-dix milliards de lires italiennes (70.000.000.000,- ITL) par la création et l'émission d'actions nouvelles de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Les alinéas 6, 11 et 12 du même article 3 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandaté à ces fins.

3. Le 7 mai 1993, la société a émis un emprunt obligataire convertible au taux de 5 % l'an à échéance le 7 mai 2000 de ITL 35 milliards représenté par 3.500.000 obligations de ITL 10.000,- chacune. Le 26 juillet 1995, la société a émis un second emprunt obligataire convertible au taux de 5 % l'an à échéance le 7 mai 2000 de ITL 5 milliards représenté par 500.000 obligations convertibles de ITL 10.000,- chacune. Le prix de conversion des deux premiers emprunts obligataires a été fixé à 8 obligations pour 1 action. L'assemblée générale des actionnaires et des obligataires du 30 mai 1997 a décidé à l'unanimité que la date à compter de laquelle les obligataires pourront convertir leurs obligations en actions est avancée au 30 mai 1997 (anciennement le 7 mai 1999).

4. Dans sa réunion du 31 octobre 1997, le conseil d'administration a, suite à la requête de conversion des souscripteurs dont la liste figure en annexe du procès-verbal du 31 octobre 1997, décidé de convertir un million six cent mille (1.600.000) obligations d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (ITL 10.000,-) chacune de l'emprunt obligataire convertible total de quarante milliards de lires italiennes (ITL 40.000.000.000,-) par la création et l'émission de deux cent

mille (200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et ce à partir du 1 novembre 1997.

La valeur des obligations convertibles pris au moment de la conversion est de ITL 9.889.600.000,-. Cette valeur a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises Monsieur Edy Schmit, en application des dispositions des articles 32 et 26-1 de la loi sur les sociétés. Le rapport conclut dans les termes suivants:

La description des titres correspondant à l'apport répond à des conditions normales de précision et de clarté.

Sur base des documents annexés et des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.

En conséquence la société a émis deux cent mille (200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) par action, et il en résulte une augmentation du capital souscrit de deux milliards de liras italiennes (ITL 2.000.000.000,-).

La différence de ITL 7.889.600.000,- a été comptabilisée dans un compte de prime d'émission.

5. La libération à leur valeur nominale des obligations souscrites, les demandes de conversion en actions ordinaires, l'annulation des un million six cent mille (1.600.000) obligations à convertir et les inscriptions adéquates dans le registre des actions nominatives de la société, ont été présentées au notaire instrumentaire, lequel, après vérification et constatation afférente, les a rendus à la société à l'exception des documents restés annexés au présent acte.

6. A la suite de l'augmentation de capital constatée ci-dessus, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à vingt milliards de liras italiennes (ITL 20.000.000.000,-), divisé en deux millions (2.000.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à 208.202.100,- LUF.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à 3.800.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé. G. Stoffel, G. Pozzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 1045, fol. 87, case 2. – Reçu 3.364.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1998.

J. Delvaux.

(02977/208/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

S.K.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.942.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation de capital acté en date du 19 décembre 1997 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(02978/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.581.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

*Pour SOCIETE DE PARTICIPATIONS
INDUSTRIELLES INTERNATIONALES
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures*

(02981/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.581.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 5 novembre 1997

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1997 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Wecker, président;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour SOCIETE DE PARTICIPATIONS
INDUSTRIELLES INTERNATIONALES
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02982/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SKR MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 21, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 49.897.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 502, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02979/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.151.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 97, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

J. Klijn J. Everwijn
Administrateur Administrateur

(02980/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

SOFT-KIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 68, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.602.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1998, vol. 501, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

(02984/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1998.
